Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260303-2026_02_06-DE

Ville de Plabennec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2026

2026/02/06

Date de publication	**02 mars**
Membres en exercice	**29**
Membres présents	**24**
Membres votants	**27**

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, à 17 heures, le conseil municipal, convoqué le 20 février deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie-Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne-Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Sylvie RICHOUX, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Isabelle LEHEUTRE, M. Bruno PERROT, M. Jean-Michel LALLONDER, Mme Carole LE HIR SALIOU, Mme Nadine BIHAN M. Jacques GUILLERMOU, Mme Chantal LE GOFF, M. Sylvain SABATHIER, M. Damien SIMON, M. Jean-Yves AOULINI, Mme Sterenn MADEC, M. Claude FILY, M. Martin LOUEDOC, Mme Marie-Claire LE GUEVEL, Mme Hélène TONARD, Mme Claire FILY, M. Jean Le NIR, Mme Stéphanie VOJNITS, M Paul TANNE, Mme Hélène KERANDEL

Absents : M. Olivier CREC'HRIOU (ayant donné procuration à Marie-Annick CREAC'HCADEC), Mme Laure LE CORRE (ayant donné procuration à Jean-Michel LALLONDER), M Sylvain SABATHIER (ayant donné procuration à Mme Anne-Thérèse ROUDAUT), Mme Christine CASTEL, Mme Danièle SALAUN

Secrétaire : M. Martin LOUEDOC

Forfait scolaire 2026 attribué aux écoles Sainte-Anne et Diwan de Plabennec et aux écoles de Gouesnou pour les élèves plabennecois.

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.442-5 et R.442-44,
Vu les délibérations du conseil municipal en dates du 14 décembre 2011 et du 28 février 2012 portant approbation des conventions, avec l'école Sainte Anne d'une part et avec l'école Diwan d'autre part, relatives à l'attribution par la commune d'une contribution financière (dite forfait scolaire),

Vu les délibérations du conseil municipal en dates du 5 avril 2011 et du 12 décembre 2023 relatives au versement d'une contribution à la commune de Gouesnou pour les élèves domiciliés dans le secteur urbanisé limitrophe de Penhoat à Plabennec et scolarisés dans un établissement scolaire du 1er degré de Gouesnou,

Considérant que le coût d'un élève scolarisé à l'école publique du Lac, résultant des dépenses de fonctionnement inscrites au compte administratif 2024, s'élève à 1035,39 €,

Après examen par la commission Enfance-Jeunesse-Education le 10 février 2026 et par la commission Finances le 12 février 2026,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2026 à l'école Sainte Anne et à l'école Diwan de Plabennec une contribution de 1035,39 € par élève domicilié à Plabennec.

Le montant par élève de la contribution attribuée pour l'année 2026 à la commune de Gouesnou pour chaque élève domicilié dans le secteur urbain de Penhoat et scolarisé dans une école publique de Gouesnou sera égal au coût par élève scolarisé dans le public à Gouesnou. Celui-ci étant inférieur au coût d'un élève scolarisé à l'école publique du Lac, la contribution à la commune de Gouesnou sera égale à ce montant pour chaque élève domicilié dans le secteur urbain de Penhoat et scolarisé dans une école privée de Gouesnou.

Ces montants seront appliqués au nombre d'élèves inscrits sur la base élèves. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2026 de la commune.

Pour extrait conforme au Registre

A PLABENNEC, le 02 mars 2026
Le Maire
Signé : Marie-Annick CREAC'HCADEC

La secrétaire de séance,

Martin LOUEDOC

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260303-2026_02_06-DE

Le Maire de Plabennec certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.